## **DÉLIBÉRATION**

## COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Franck COUTY, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE. Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT. Madame Sonia ESNAULT. Monsieur David ÉVAIN. Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS**: Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET et Madame Marie-Danielle RICHARD

**ABSENTES**: Madame Sabine ANGIGNARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christelle ESNAULT

DCM n°144/2023 - 7.5.5

Association gestionnaire d'un service de restauration scolaire (OGEC école Sainte Thérèse) - subvention pour l'année scolaire 2021/2022

Rapporteur Madame GUILLET

Vu la demande de subvention déposée par l'OGEC de l'école Sainte Thérèse concernant le service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022,

Les membres de la commission communale enfance / jeunesse / parentalité, réunis le 11 mai 2023, ont proposé d'attribuer la subvention suivante à l'association :

Association	Montant sollicité	Montant proposé
OGEC école Sainte Thérèse - service de	20 993,67 euros	20 993.67 euros
restauration scolaire - année scolaire 2021/2022	20 993,07 Euros	20 993,07 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-cinq votes pour et une abstention dont un pouvoir (Madame NYS) :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale enfance / jeunesse / parentalité réunis le 11 mai 2023 ;
- FIXE le montant de la subvention attribuée à l'OGEC de l'école Sainte Thérèse pour le service de restauration scolaire à 20 993,67 euros pour l'année scolaire 2021/2022;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de cette dépense, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents qui seront établis en application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits sur le compte 6574 du budget 2023 de la commune.

Délibération publiée le 27 juin 2023

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU La secrétaire de séance, Christelle ESNAULT



Envoyé en préfecture le 27/06/2023 Reçu en préfecture le 27/06/2023

ID: 044-200078079-20230620-DCM144\_2023-DE